

BON DE COMMANDE



SPORT ACHAT
HIVER 29/01→31/01

Accroche en charpente

A retourner avant le : 15/01/2024

Contact Logistique : Agnès Bailloud
Mail : agnes.bailloud@alpexpo.com
Tel : 06 14 67 80 08

N° de votre stand : Surface totale de votre stand :m²
Société :
N° de TVA intracommunautaire :
Adresse :
CP : Ville : Pays :
Nom du contact :
Mail : Tel : / / / /



Ce bon de commande doit obligatoirement être accompagné des documents en annexe p.2 et p.3 (Demande d'étude de faisabilité) dument complété et signé.

Informations à nous communiquer

- Descriptif & poids du matériel à élinguer :
- Nombre de points d'accroche estimé (< 150 kg / Pt) :
- Votre mode de levage* à jour de vérification annuelle : ☐ PALAN ☐ MOTEUR ☐ SANS mode de levage
- Souhaitez-vous être présent à la mise en place des élingues : ☐ Oui / ☐ Non



*** LES OUTILS DE LEVAGE NE SONT PAS FOURNIS PAR ALPEXPO**

Vos éléments doivent être prêts à poser, dans le cas contraire la prestation sera annulée.

La dépose n'est réalisable que par vos soins.

Nombre de point d'accroche	Prix unitaire € HT*	Total € HT
	120	
	Total HT	
	TVA 20%	
	Total TTC	

Date de pose souhaitée (la présence d'un représentant du stand est indispensable) : / /

A confirmer avec notre équipe en fonction de nos disponibilités.

REGLEMENTATION

La non utilisation de points de suspente commandés ne donnera lieu à aucun remboursement. La prestation du point d'accroche en charpente est une prestation exclusive du parc des expositions. L'accès à la charpente est interdit à toute personne étrangère aux services techniques du Parc. Les accroches ne peuvent s'effectuer que sur les nœuds de charpente à une hauteur maximale de 4 m. Veuillez nous contacter pour un accrochage plus élevé. Le poids total par accroche est limité à 150 kg. Toute installation au dessus du public doit comporter un double accrochage. La limite de prestation d'accrochage se situe à la boucle basse de l'élingue. L'exposant est responsable de son installation et en particulier du respect des charges déclarées dans sa demande d'autorisation. En cas de non respect, l'installation pourrait être démontée sur demande du parc des expositions.

Cette prestation ne pourra être réalisée qu'après réception de ce bon de commande accompagné du règlement correspondant au montant TTC de votre commande, libellé à l'ordre de SPL ALPEXPO.

Fait à Le / /

Nom et qualité du signataire :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Cachet de l'entreprise

Demande d'étude de faisabilité d'installation de prestations suspendues

Informations exposants

Société : N° de stand :

Description de votre projet d'installation de prestations suspendues

Descriptif du matériel à suspendre :

Poids total (hors levage) du matériel à suspendre (non par élingue) :

Nombre de points d'accroche estimé (**poids max 150kg/pt**) :

Hauteur de la boucle d'élingue à partir du sol nu (maximum 4m) :

Mode de levage* du matériel à suspendre (attention, indiquez leur emplacement sur le plan) :

☐ Point d'accroche ☐ Point d'accroche + fixation du mode de levage ☐ Point d'accroche + fixation du mode de levage +pose et dépose du matériel à suspendre *les outils de levage ne sont pas fournis par Alpexpo

Prestation commandée

Palans : Nombre : Poids des palans :

Moteurs : Nombre : Poids des moteurs :

Souhaitez-vous être présent à la mise en place des élingues? Oui Non

Date et heure souhaitées de la prestation (sous réserve de disponibilité) :

Vos éléments doivent être prêt à poser, dans le cas contraire, la prestation sera annulée.

Tout élément installé par la SPL Alpexpo lors du montage sera déposé par celle-ci.

Schéma de positionnement des élingues

Ci-dessous, quadrillage représentant la charpente du hall. Merci de positionner les élingues (cotées) sur les nœuds de charpente tous les 3m

Règlementation de la prestation d'accroche en charpente à signer au dos du document

N° du stand voisin :

3m

● Elingue

Echelle « 1 carreau = 3 m x 3m »

3m

N° du stand voisin :

N° du stand voisin :

N° du stand voisin :



Détail des prestations techniques de l'accroche en charpente

Matériel utilisé par nos riggers

Élingue en câble d'acier gainée



Matériel de levage autorisé (fournis par vos soins)

Palan manuel



Moteur



La prestation du point d'accroche en charpente est une prestation exclusive d'Alpexpo.

Les accroches en charpente sont réalisées uniquement par le prestataire agréé d'Alpexpo.

L'accès à la charpente est interdit à toute personne étrangère aux services techniques du parc.

Règlementation de la prestation d'accroche en charpente

- Les accroches ne peuvent s'effectuer que sur les nœuds de charpente à une hauteur maximale de 4m (voir règlement d'architecture). Possibilité de dérogation pour un accrochage de hauteur plus élevé sur demande. La position des nœuds de charpente (tous les 3m) peut limiter les possibilités d'accrochage ou nécessiter des points d'accroche bridle (un devis complémentaire vous sera adressé).
- Le poids total par point d'accroche est limité à 150kg.
- Toute installation au-dessus du public nécessite un double accrochage. Toute installation d'appareil de levage (palan manuel ou électrique) nécessite un double accrochage (palan+ élingue de sécurité).
- Les outils de levage, la signalétique et le matériel à suspendre devront être accrochés sur la boucle d'elingue basse par le standiste (hors commande de prestations complémentaires auprès de la SPL Alpexpo via le formulaire ci joint).

Réalisation de la prestation

- La date limite de commande est de 4 semaines avant le montage du salon, compte tenu des délais d'étude de faisabilité et de pose. Toute demande d'accrochage fait l'objet d'une étude technique et d'un calcul de charges. Merci de nous contacter pour obtenir un plan tramé du salon.
- Toute modification après étude technique réalisée conduira à la facturation de frais d'étude supplémentaires.
- La non-utilisation de points de suspente commandés ne donnera lieu à aucun remboursement.
- Sous réserve de faisabilité, tout déplacement d'elingue déjà posée vous sera facturé.
- La limite de prestation d'accrochage se situe à la boucle basse de l'elingue (hors commande complémentaire)
- L'exposant est responsable de son installation et de la qualité de l'objet suspendu ainsi que du respect des charges déclarées dans sa demande d'autorisation. En cas de non-respect, l'installation pourra être démontée sur demande d'Alpexpo.
- Les palans utilisés par le standiste doivent impérativement être à jour de vérification annuelle (les documents de maintenance devront être à disposition de nos riggers).
- La fixation de l'objet suspendu à l'extrémité de l'elingue est à la charge du demandeur, une attestation de conformité aux règlements et règle de l'art devra être fournie par le prestataire afin d'être transmise à la commission de sécurité.
- Alpexpo décline toute responsabilité des éventuelles conséquences résultant d'une utilisation ne respectant pas les consignes indiquées ci-dessus.
- Les techniciens du parc ne sont pas habilités à intervenir sur le matériel installé par une tierce personne et ne sont pas responsables en cas de dommages liés au matériel fourni par l'exposant.

Fait à Le / /
Nom du responsable :
Nom et coordonnées du standiste :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Cachet de l'entreprise